



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle**

Séance du 14 novembre 2022.

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	22
PRESENTS	12
VOTANTS	16

**DATE DE LA
CONVOCATION**

07/11/2022

OBJET

**Décision Modificative n°2 –
Budget Maison Petite
Enfance : Réajustement de
budget.**

Acte rendu exécutoire après
publication le
24 novembre 2022

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du sept novembre sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Lucile JOUAUX, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Abdellah LHESSANI, Sylvie MOLERO, Delphine PRIEUR, Jacqueline ROSSET, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Alain BOUVIER donne pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie CHAUVEL-TREPIER donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
Jean-Pierre CHEVALIER donne pouvoir à Delphine PRIEUR
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Alain BOUVIER, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Paule GOUIN, Christophe PAPILLON, Richard ROUSSEAU.

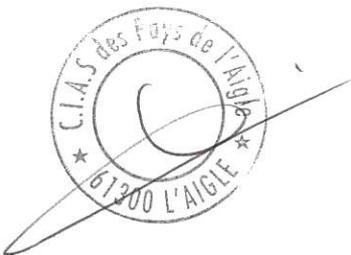
Absents : Hugo DUPONT, Isabelle DUVAL-DELAGUIERCE, Fleur GOSSELIN, Nathalie RIBAUT.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que nous avons une augmentation des fluides, des repas au Centre Hospitalier et de la rémunération en lien avec un nombre d'enfants très conséquent, d'avril à août 2022 et l'ouverture, en septembre, de la micro crèche temporaire sur Saint Sulpice sur Risle. A ce sujet, nous avons des recettes supplémentaires liées au nombre d'enfants ainsi que des recettes CAF plus importantes.

Budget MPE - DM 2				
Fonctionnement	Chapitre	Article	Intitulé / objet	Proposition
Dépenses	011	60612	Electricité	12 000 €
	011	6288	Contrats de prestations de services	29 000 €
	012	64111	Rémunération principale	170 000 €
	022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-20 000 €
	Total dépenses de fonctionnement			191 000 €
Recettes	70	706	Prestations de services	30 000 €
	70	70841	Aux budgets annexes	-56 000 €
	74	7478	Subventions autres organismes	120 000 €
	013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000 €
	74	7477	Subventions entreprises publics locaux	87 000 €
Total recettes de fonctionnement			191 000 €	
Equilibre de la section				0 €

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif

061-200072387-20221114-2022-11-14-055-DE
Date de télétransmission : 23/11/2022
Date de réception préfecture : 23/11/2022



Acte rendu exécutoire après
publication le
24 novembre 2022

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE

- Vu la délibération n° 2022-03-28-021 du Conseil d'Administration du CIAS en date du 28 mars 2022 portant approbation du budget primitif 2022,
- Vu la délibération n° 2022-09-26-040 du Conseil d'Administration du CIAS en date du 28 mars 2022 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget Maison Petite Enfance.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative présentée afin de réaffecter des crédits conformément au tableau ci-dessus.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

